

## **Minerva Josefina Tavárez Mirabal (République dominicaine)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'Ambassade de la République dominicaine au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note ICC-ASP/20/SP/38 en date du 3 juin 2021, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement dominicain a décidé de présenter la candidature de **Mme Minerva Josefina (Minou) Tavárez Mirabal** à sa réélection au poste de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes lors des élections qui doivent se tenir à la vingtième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye, du 6 au 11 décembre 2021.

Le Gouvernement dominicain considère que Mme Minerva Josefina (Minou) Tavárez Mirabal satisfait pleinement aux exigences définies au paragraphe I de la résolution ICC-ASP/1/Res.7. Elle jouit de la plus haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité et possède une expérience et des compétences en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

Mme Tavárez Mirabal est philologue et une personnalité politique reconnue, dans son pays et à travers le monde, en raison de son engagement en faveur de la démocratie, de la justice, de la défense des droits de l'homme et de la lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Le 25 novembre 1960, sa mère, Minerva Mirabal, et ses tantes, Patria et María Teresa Mirabal, militantes pour la démocratie, la liberté et les droits de l'homme, ont été assassinées. La condamnation générale des atrocités commises ce jour-là est concrétisée par la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 54/134 de 1999) de proclamer le 25 novembre *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.

La présente candidature est proposée en considération des travaux remarquables conduits au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, où Mme Tavárez Mirabal a pourvu le poste représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes devenu vacant après le décès malheureux de M. Felipe Michelini (Uruguay) ; et des résultats produits dans le cadre de ses fonctions de Vice-chancelière de la République dominicaine et de parlementaire. Durant sa longue carrière de militante politique, elle a également démontré ses compétences pour l'encadrement et la communication, son engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité et ses capacités à lever des financements, à nouer des alliances, à coordonner des travaux d'équipes et à négocier une série d'intérêts avec différents acteurs. Il importe de souligner de la même façon les travaux que Mme Tavárez Mirabal a conduits pendant 14 ans en faveur du Statut de Rome et du Fonds d'affectation spéciale de la Cour, en sa qualité de parlementaire dominicaine et de membre, puis de présidente, de l'*Action mondiale des parlementaires*.

La République dominicaine a l'honneur de joindre à la présente Note verbale l'exposé des qualifications et le curriculum vitae de Mme Tavárez Mirabal, et serait reconnaissante aux États Parties du Statut de Rome de bien vouloir appuyer sa réélection au poste de membre du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.

---